

À la séance ordinaire du conseil municipal de Gallichan, tenue le **CINQ SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX SEPT**, à 19h00, à la salle municipale de Gallichan et à laquelle assistaient le maire M. Henri Bourque, les conseillères et les conseillers suivants :

1- **Étaient présents** :

M. Claude Bourque	Mme Francine Lehouiller
M. Serge Marquis	M. Luc Adam
Mme Diane Cossette	M. Réjean Breton

Formant quorum sous la présidence de monsieur Henri Bourque, maire, madame Johanne Shink, Dir. Gén./Sec.-très. est aussi présente.

2- **Lecture et acceptation de l'ordre du jour et de l'avis de convocation**

1. Présences
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal du 1^{er} Août 2017
4. Affaires en découlant
5. Parole aux citoyens
6. Correspondances
7. Dépenses
8. Résolutions diverses
9. Rapport des comités
10. Avis de motion
11. Prochaine séance du conseil
12. Affaires nouvelles
13. Période de questions
14. Levée de la séance.

R17-09-162 L'ordre du jour et l'avis de convocation sont acceptés sur une proposition de monsieur Réjean Breton, appuyé par monsieur Claude Bourque et résolu unanimement par les conseillers (ères).

3- **PROCÈS-VERBAL**

1^{er} Août 2017

R17-09-163 Il est proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par madame Francine Lehouiller et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, le procès-verbal de la séance ordinaire du **premier août deux mille dix-sept**, soit accepté tel que lu et rédigé.

Adopté.

4- **AFFAIRES EN DÉCOULANT**

Un suivi sur les différents points est fait.

Le 5 Septembre 2017

5- **PAROLE AUX CITOYENS**

Madame Carolle Rivard suggère aux membres du conseil les endroits où l'on pourrait relocaliser les différents kiosques dans le but de faciliter leur utilisation. Nous lui mentionnons que nous avons un point à ce sujet.

Madame Violette Roy suggère d'installer une toilette sèche lors d'activités car des personnes vont chez elle pour aller aux toilettes. Ce fut le cas dans le cadre de la Traversée fantastique qui a eu lieu le 19 août dernier.

6- **CORRESPONDANCES**

Le bordereau de correspondance est déposé au Livre des minutes et fait partie intégrante de la présente rubrique.

7- **COMPTES À PAYER**

Orizon mobile Amos	Crédit – Réparation de radios	-80.48
Buro Concept	Fournitures de bureau	352.22
Quinc. Palmarolle Inc.	Fournitures d'entretien	3 882.80
Jean-Guy Pigeon	Tarrière	1 255.43
Soc. Can. Des Postes	Média poste	28.73
Canadian Tire	Fournitures d'entretien	43.83
Johanne Shink-petite caisse	Frais de poste	1.15
Commission transports	Mise à jour – RPVL- Pompiers	139.00
Marcel Baril ltée	Calcium liquide	45 685.78
André Carbonneau	Travaux de chemins	114.97
Techni-Lab S.G.B.	Test d'eau	
Xerox Canada Ltée	Contrat de service	
Jean-Guy Roy Ent.	Travaux de chemins	1 327.23
Ent. Roland Richard Inc.	Réparation – Lumières de rues	1 082.49
Universel	Pare-choc – camion municipal	1 187.42
Visa Dejardins	Ondulateur 3000 watts	459.89
Pneus GBM	Crevaision – Remorque	30.41
Asp. Pompes La Sarre	Produits d'entretien	204.63
Épicerie Marion	Bout. d'eau	13.98
Pyromont	Inspection véhicules – pompiers	566.83
Les Entreprise J.L.R.	Cueillette - Août 2017	2 304.28
RCGT	Fin d'année 2016	3 587.22
SEAO – Constructo	Appels d'offres	341.19
Les Serres Gallichan Inc.	Fleurs	84.58
Municipalité Palmarolle	Entraide incendie	922.00
Station du Coin Enr.	Essence	347.07
9252-9783 Québec Inc.	Nivelage – Août 2017	7 110.55
Signoplus	Panneau de signalisations	842.94
Fiducie Desjardins	REER – Août 2017	217.21
Les éditions juridiques FD	Mise à jour – code municipal	233.10
Rolande Shink	Entretien ménager	224.00
Amazon	3 licences – logiciel antidote	340.83
Soudures multiples	Fournitures d'entretien	45.99
Top Lettrage	Panneau de signalisations	160.97
CIA Informatique	Soutien technique	109.23
Ministre des finances	DAS – Août 2017	5 448.71
Receveur général Canada	DAS – Août 2017	2 164.70
Fiducie Desjardins	REER – Août 2017	320.65
	TOTAL	81 101.53

Le 5 Septembre 2017

SALAIRES

Johanne Shink	5 150.00	Gloria Miville	2 912.00
Réjean Breton	153.77	Diane Cossette	153.77
Claude Bourque	153.77	Henri Bourque	461.34
Serge Marquis	153.77	Francine Lehouiller	153.77
Luc Adam	153.77	Chantal Gaumond	239.15
Jean-Claude Ouellet	3 056.76	Nancy Shink	1 638.00
Raymond Roy	3 875.04	Élisabeth Carrier	2 957.50
		TOTAL	21 212.41\$

COMPTES PAYÉS

C1700286	Noémie Proulx	Salaire - Soc. Hist.	383.58
		Archéo	
C1700287	MRCAO	Inforoute : 143.14	1 008.63
		Large bande : 865.49	
C1700288	Buro Concept	Fournitures de bureau	373.87
C1700289	Quin. Palmarolle	Fournitures d'entretien	1 402.15
C1700290	Jean-Guy Pigeon	Fournitures d'entretien	162.46
C1700291	Poste Canada	Média poste	25.69
C1700292	Johanne Shink	Frais de poste : 9.78	15.78
	Petite caisse	2 caisses d'eau : 6.00	
C1700293	André Carbonneau	Travaux chemins	229.95
C1700294	Surplus du Nord	Vêtements de sécurité	501.24
C1700295	Marcel Baril ltée	Calcium liquide	10 724.70
C1700296	Techni-lab	Test d'eau	982.46
C1700297	Xerox Canada	Contrat de service	1 042.88
C1700298	Jean-Guy Roy	Travaux de chemins	4 382.27
C1700299	Travaux mécanisés Marcel Moreau inc.	Coupe de branches	3 518.24
C1700300	CIA informatique	Soutien technique	109.23
C1700301	Société Mutuelle de Prévention	Cotisation – Juillet à Décembre 2017	287.44
C1700302	Aspirateur Pompes	Produits d'entretiens	20.59
C1700303	Épicerie Marion	Bouteilles d'eau : 5.59	11.33
		Fourn. d'entretien : 5.74	
C1700304	Centre HI-FI	Soc. D'hist. – TV 55''	907.71
C1700305	Alarme La Sarre	Système téléphonique	367.92
C1700306	Les entreprises J.L.R.	Cueillette – Juillet 2017	2 304.28
C1700307	RCGT	Services professionnels	896.81
C1700308	SEAO – Constructo	Appels d'offres	341.19
C1700309	Gaétan Nadeau	Barrage de castors	180.00
C1700310	Élisabeth Carrier	Frais de déplacement	147.00
C1700311	La vitrerie & Portes commerciales VD	Panneau publicitaire – Traversée fantastique	229.95
C1700312	Mario Larochelle		40.00
C1700313	Beaudry & Lapointe	Inspection et maintenance de véhicules - Pompiers	440.03
C1700314	9252-9783 Qc Inc.	Nivelage - Juillet : 7 098.48	7 417.54
		Nivelage- - Église : 319.06	
C1700315	Chantal Gaumond	Entretien des bâtiments	168.63
C1700316	Noémie Proulx	Salaire - Soc. Hist.	383.58
		Archéo	
C1700317	Noémie Proulx	Salaire - Soc. Hist.	383.58
		Archéo	
		TOTAL	39 390.71\$

Le 5 Septembre 2017

COMPTES PAYÉS – ACCÈS D

M1700717	***ANNULÉ***		
M1700718	Hydro-Québec	Éclairage patinoire	47.58
M1700719	Hydro-Québec	Bureau municipal	355.12
M1700720	CSLA	Taxes scolaire – Soc. Hist. + Archéologie	101.79
		TOTAL	504.49
		GRAND TOTAL	39 895.20\$

7- **DÉPENSES**

R17-09-164

Il est proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Réjean Breton et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, les dépenses ci-dessus mentionnées sont autorisées et que la Dir. Gén. / Sec.-très. a fourni et signé un certificat qui indique que la municipalité dispose des crédits nécessaires.

Et j'ai signé à Gallichan

Adopté.

8- **RÉSOLUTIONS DIVERSES**

Adoption des états financiers pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2016

Recettes

Taxes	418 638.13
Paiement tenant lieu de taxes	31 944.00
Autres recettes de sources locales	158 345.38
Transferts	133 626.25
Affectations	0.00
Total des revenus	742 553.76

Dépenses

Administration générale	161 146.82
Sécurité publique	67 532.06
Transport	160 391.57
Hygiène du milieu	63 357.68
Aménagement et urbanisme	30 897.97
Loisirs et culture	233 339.55
Frais de financement	8 241.00
Remboursement – Dette à long terme	(49 100.00)
Activités d'investissements	275 727.84
Total des dépenses	951 534.49

Surplus de l'exercice (208 980.73)

R16-09-165

Il est proposé par madame Francine Lehouiller, appuyé par madame Diane Cossette et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, le conseil municipal de Gallichan accepte le rapport financier au 31 décembre 2016 préparé par la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton tel que présenté.

Adopté.

Le 5 Septembre 2017

Nomination du vérificateur comptable

R16-09-166

Il est proposé par madame Francine Lehouiller, appuyé par madame Diane Cossette et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, le conseil municipal de Gallichan nomme la firme comptable Raymond, Chabot, Grant, Thornton de La Sarre pour l'année financière 2017.

Adopté.

MMQ – Gestion des risques

R17-09-167

Il est proposé par madame Francine Lehouiller, appuyé par madame Diane Cossette et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, le conseil municipal autorise madame Johanne Shink, Dir. Gén. / Sec.-très., monsieur Henri Bourque, maire ainsi que les membres du conseil intéressés à participer à la formation gratuite sur la gestion des risques de la Mutuelle des Municipalités du Québec qui aura lieu le 25 octobre prochain à Amos. Les frais de déplacements seront à la charge de la Municipalité de Gallichan.

Adopté.

ADMO – Formation – Élections générales 2017

R17-09-168

Il est proposé par monsieur Réjean Breton, appuyé par monsieur Claude Bourque et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, le conseil municipal autorise madame Johanne Shink, Dir. Gén. à participer à la formation sur les élections municipales qui a eu lieu le 30 août 2017 à Rouyn-Noranda, les frais d'inscription et de déplacements sont aux frais de la Municipalité.

Adopté.

WSP Canada Inc. – Certificat d'autorisation du MDDELCC

R17-09-169

Il est proposé par monsieur Claude Bourque, appuyé par madame Diane Cossette et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, le conseil municipal autorise madame Érika Déziel, chargée de projet de WSP Canada à signer toute demande de certificat d'autorisation auprès du MDDELCC et à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Adopté.

SNC Lavalin – Contrôle qualitatif des matériaux

R17-09-170

Il est proposé par monsieur Claude Bourque, appuyé par madame Diane Cossette et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, le conseil municipal accepte la soumission de SNC Lavalin au montant de 13 032.13\$ (excluant les taxes) tel que proposée pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre du projet d'amélioration de l'aqueduc municipal.

Adopté.

Le 5 Septembre 2017

Appels d'offres – Rechargement et creusage du fossé - Rang 1 (vers Roquemaure)

R17-09-171

Il est proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Réjean Breton et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, le conseil municipal accepte la soumission de monsieur Jean-Guy Roy Entrepreneur Inc. comme étant le plus bas soumissionnaire conforme parmi les cinq soumissions reçues pour les travaux de rechargement et de creusage du fossé dans le rang 1 (vers Roquemaure) au montant de 21 750.\$ (excluant les taxes).

Adopté.

AFAT – Renouvellement de la cotisation annuelle

R17-09-172

Il est proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Réjean Breton et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, le conseil municipal de Gallichan accepte de renouveler la cotisation annuelle auprès de l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue (AFAT) au montant de 50.\$ pour l'année 2017.

Adopté.

Dérogation mineure – Mme Lucie Bégin – 987, ch. Gendron

Considérant qu' en date du 5 juillet 2017, une demande de dérogation mineure a déjà été acceptée pour la construction du garage selon la résolution R08-07-126;

Considérant que la remise actuelle se situe en marge latérale;

Considérant qu' aucune demande de permis a été émis pour joindre les 2 bâtiments existants pour en faire la remise actuelle;

Considérant que selon notre règlement de zonage, la remise doit respecter la marge latérale de 2 mètres tel que décrit dans l'article 4.4.4.4 du règlement de zonage;

Considérant que le garage se situe en marge de recul avant;

Considérant que suite à la réforme cadastrale réalisé en 2016, les distances sont différentes;

Considérant que selon notre règlement de zonage, le garage doit respecter la marge de recul avant de 6 mètres tel que décrit dans l'article 4.4.4.2 du règlement de zonage et que celui-ci se trouve actuellement à 3.71 mètres;

Considérant que cette demande de dérogation mineure consiste à accepter le garage existant en marge de recul avant;

Le 5 Septembre 2017

- Considérant que cette demande de dérogation mineure consiste à tolérer la remise existante actuelle en marge latéral tant qu'il n'y aura pas de modifications à cette remise et si dans l'éventualité des modifications sont apportées à la remise, le propriétaire devra se conformer à la réglementation actuelle;
- Considérant que le comité consultatif d'urbanisme s'est réuni le 26 juillet 2017 et recommande au conseil d'accepter la demande dérogation mineure avec les conditions énoncées ci-dessus;
- R17-09-173 En conséquence, il est proposé par madame Francine Lehouiller, appuyé par monsieur Réjean Breton et résolu unanimement par les conseillers (ères);
- QUE, le conseil municipal de Gallichan accepte la dérogation mineure de madame Lucie Bégin en considérant que les recommandations du comité consultatif d'urbanisme.

Adopté.

Dérogation mineure – M. Alexandre Boily – 305, rue Coulombe

- Considérant qu' en date du 15 mai 2017, une demande de dérogation mineure a été produite pour la propriété situé au 305, rue Coulombe situé en zone 300 et 402;
- Considérant que que le bâtiment principal se trouve à l'intérieur de la marge de recul arrière à une distance de 5.77 mètres au lieu de 13.87 mètres que décrit dans le règlement de zonage, selon l'article 4.4.4.4;
- Considérant que suite à la réforme cadastrale réalisé en 2016, l'immeuble empiète sur la zone 402 qui se définit comme étant un espace de parc et espace vert;
- Considérant que le hangar à bois se trouve en marge de recul avant et qu'il peut être déplacé;
- Considérant que le comité consultatif d'urbanisme s'est réuni le 26 juillet 2017 et qu'il recommande au conseil municipal d'accepter ladite demande de dérogation mineure;
- R17-09-174 En conséquence, il est proposé par madame Diane Cossette, appuyé par monsieur Réjean Breton et résolu unanimement par les conseillers (ères);
- QUE, le conseil municipal de Gallichan accepte la dérogation mineure tel que recommandé par le comité consultatif d'urbanisme et que le propriétaire actuel devra déplacer le hangar à bois dans le but de se conformer au règlement de zonage.

Adopté.

Le 5 Septembre 2017

Dérogation mineure – 1106, ch. Petite plage Doucet

Considérant qu' en date du 05 Juillet 2017, une demande de dérogation mineure a été produite concernant l'immeuble situé au 1106, chemin de la petite plage Doucet, lequel est situé sur le lot 5 519 724 en zone 800;

Considérant que le bâtiment principal est conforme à la marge de recul arrière car celui-ci est à une distance de 100 pieds et qu'il respecte le règlement de zonage, selon l'article 4.4.4.4b;

Considérant que le puits empiète de 17 pouces la bande riveraine selon le certificat de localisation;

Considérant que la superficie du terrain est de 2380 m² et qu'elle devrait avoir un minimum de 4000 m²;

Considérant qu' un chalet a été construit avant l'adoption du règlement de zonage;

Considérant que selon l'article 4.4.11.6 du règlement de zonage, le propriétaire pouvait agrandir de 50% la superficie existante en conservant le bâtiment existant;

Considérant que l'ancien chalet a été déplacé et que le permis 01-28C a été émis pour permettre la construction du chalet actuel de 8.15 m X 9.15 m;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme s'est réuni le 26 juillet 2017 et qu'il recommande au conseil d'accepter ladite demande de dérogation mineure;

R17-09-175

En conséquence, il est proposé par monsieur Réjean Breton, appuyé par madame Francine Lehouiller et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, le conseil municipal de Gallichan accepte la dérogation mineure tel que recommandé par le comité consultatif d'urbanisme.

Adopté.

Dérogation mineure – 188, chemin Gallichan

Considérant qu' en date du 10 Juillet 2017, une demande de dérogation mineure a été produite pour la propriété du 188, chemin Gallichan situé sur le lot 5 520 556 en zone 105 et 500;

Considérant que le bâtiment principal se trouve dans la marge de recul arrière selon l'article 4.4.4.4b) du règlement de zonage;

Le 5 Septembre 2017

Considérant que c'est le cimetière qui se trouve à proximité de l'emplacement visé par la demande;

Considérant que suite à la réforme cadastrale réalisé en 2016, l'immeuble empiète sur la zone 105 (commercial et public);

Considérant que la zone de cet immeuble devrait être la zone 500 (institutionnel);

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme s'est réuni le 26 juillet 2017 et qu'il recommande au conseil d'accepter ladite demande de dérogation mineure;

R17-09-176

En conséquence, il est proposé par madame Diane Cossette, appuyé par madame Francine Lehouiller et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, le conseil municipal de Gallichan accepte la dérogation mineure tel que recommandé par le comité consultatif d'urbanisme.

Adopté.

MRC D'Abitibi-Ouest – Renouvellement des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire

Considérant que le 24 mai 2017, le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a déposé les projets de documents d'orientation portant sur le renouvellement des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT), concernant :

1. Le développement des milieux de vie;
2. Le territoire est les activités agricoles;
3. La gestion durable de la forêt et de la faune;
4. L'aménagement harmonieux du territoire public.

Considérant que le gouvernement souhaite consulter le milieu municipal sur les projets de documents d'orientation afin que ceux-ci tiennent compte des préoccupations des élus et des dirigeants municipaux et prennent en considération les particularités des différents territoires;

Considérant que les futurs OGAT auront un impact majeur sur la planification de l'aménagement et du développement du territoire québécois pour les 10 à 20 prochaines années;

Considérant que les commentaires doivent être transmis par écrit au MAMOT dans un très court délai, soit avant le 22 juin 2017;

Le 5 Septembre 2017

- Considérant que le calendrier actuel de consultation et le très court délai accordé pour se prononcer, rendent difficile toute analyse en profondeur des documents d'orientation ainsi que toute participation significative à leur renouvellement;
- Considérant que le MAMOT a invité le préfet et quelques maires, provenant principalement de milieux urbains, à participer à la consultation et à assister à une brève séance d'information, faisant ainsi abstraction des élus de municipalités à caractère rural;
- Considérant qu'une consultation c'est prendre l'avis de quelqu'un et plus spécifiquement, dans la présente démarche, celui des élus et des dirigeants municipaux;
- Considérant que la présentation du MAMOT, lors de la rencontre d'information du 6 juin dernier, annonçait des OGAT plus souples et adaptées au contexte rural;
- Considérant que les documents des futures OGAT mettent en lumière un très faible diagnostic des milieux ruraux, qui ne représente pas notre réalité rurale éloignée des grands centres urbains;
- Considérant que le contenu des futures OGAT vise principalement des enjeux urbains, voir métropolitains;
- Considérant que les exigences des futures OGAT en matière agricole sont démesurées et peu justifiées, notamment dans les milieux ruraux éloignés des grands centres urbains;
- Considérant qu'à travers ces nouvelles OGAT, le gouvernement adopte une approche plus centralisatrice en matière d'aménagement du territoire, laquelle engendrera inévitablement une grande perte d'autonomie non seulement pour les MRC qui ne disposeront plus de marge de manœuvre dans leur choix d'aménagement, mais également pour les municipalités qui devront se soumettre à la vision régionale (lire gouvernementale) sur des sujets relevant traditionnellement de la gestion locale;
- Considérant que les futures OGAT vont à l'encontre de l'esprit de la nouvelle loi 122 visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter, à ce titre, leur autonomie et leurs pouvoirs;
- Considérant que les propos tenus et les positions énoncées par le premier ministre du Québec, monsieur Philippe Couillard, lors du Congrès 2016 de la Fédération québécoise des municipalités, quant à sa vision de la gouvernance de proximité et notamment à l'égard de la révision des schémas d'aménagement et de développement;

Le 5 Septembre 2017

R17-09-177

En conséquence, il est proposé par madame Diane Cossette, appuyé par monsieur Réjean Breton et résolu unanimement par les conseillers (ères);

Que, le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

Que, la MRC d'Abitibi-Ouest :

- RAPPELLE au gouvernement que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme est l'instrument à la disposition des élus locaux pour planifier l'aménagement et le développement de leur territoire ainsi que pour protéger et mettre en valeur leur environnement;
- SIGNIFIE son insatisfaction au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) tant à l'endroit du contenu des nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire, qu'à celui de la consultation à leur égard;
- CONTESTE les nombreuses exigences et documents d'accompagnement proposés, lesquels impliquent un niveau élevé de justifications reléguant au dernier plan les volontés et pouvoirs des conseils municipaux en matière d'aménagement;
- DEMANDE au MAMOT de reconsidérer son approche en aménagement du territoire pour les milieux ruraux périphériques et éloignés des centres urbains, notamment en créant des OGAT distincte pour ces milieux ou en améliorant significativement la modulation des OGAT selon la typologie des territoires du Québec;
- DEMANDE d'assouplir les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire qui ne tiennent pas compte des spécificités des MRC et qui nuisent aux possibilités de développement, notamment pour les milieux dévitalisés et pour les MRC à caractère rural à très faible densité d'occupation du sol;
- DEMANDE au gouvernement de reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité.

Adopté.

MRC d'Abitibi-Ouest – Formation des pompiers

Attendu que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu' en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Le 5 Septembre 2017

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habilités de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Gallichan désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Gallichan prévoit la formation de 1 pompier pour le programme Pompier 1 et/ou aucun pompier pour le programme Pompiers II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité de Gallichan doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC d'Abitibi-Ouest en conformité avec l'article 6 du Programme.

R17-09-178 En conséquence, il est proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Claude Bourque et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, la municipalité de Gallichan présente une demande d'aide financière pour la formation de ses pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC d'Abitibi-Ouest.

Adopté.

Revêtement de la toiture – Bureau municipal

R17-09-179 Il est proposé par monsieur Réjean Breton, appuyé par monsieur Claude Bourque et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, le conseil municipal accepte la soumission de Construction J. Hovington au montant de 6 900.\$ excluant les taxes pour le revêtement de la couverture du bureau municipal (168, chemin Gallichan) et nous demanderons qu'une membrane soit posée à la grandeur sur le versant sud du bureau municipal.

Adopté.

Centre communautaire – Remplacement de la porte du sous-sol

R17-09-180 Il est proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par madame Francine Lehouiller et résolu unanimement par les conseillers (ères);

Le 5 Septembre 2017

QUE, le conseil municipal accepte la soumission de Roberge et Fils Inc. au montant de 895.\$ environ pour le remplacement de la porte du Centre communautaire, côté Ouest qui donne accès à la cuisine.

Adopté.

Centre communautaire – Brise-glacé

R17-09-181 Il est proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par madame Francine Lehouiller et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, le conseil municipal accepte la soumission de Jean-Roch Labbé au montant de 11 724.\$ excluant les taxes pour la pose de brise-glacé au centre communautaire.

Adopté.

Café des rumeurs – Refaire la galerie

R17-09-182 Il est proposé par madame Francine Lehouiller, appuyé par monsieur Serge Marquis et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, le conseil municipal accepte de procéder à la réparation de la galerie du Café des rumeurs (190, chemin Gallichan) côté sud du bâtiment.

Adopté.

Kiosques

R17-09-183 Il est proposé par monsieur Réjean Breton, appuyé par madame Diane Cossette et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, le conseil municipal accepte qu'un kiosque soit installé près du centre communautaire à la place de la vieille remise qui sera démolie et l'autre kiosque sera installée au quai municipal près de la borne sèche tout en s'assurant qu'elles ne seront pas nuisible lors du déneigement l'hiver.

Adopté.

Le 5 Septembre 2017

9- RAPPORT DES COMITÉS

Coordonnatrice en loisirs – Projet RAGARO

Monsieur Luc Adam donne un bref compte-rendu des activités réalisées par notre coordonnatrice en loisirs et mentionne que tout va bien.

Société d'histoire et d'archéologie

Monsieur Luc Adam donne un bilan des activités qui se sont déroulés pour la Société d'histoire et d'archéologie durant la période de l'été.

Aqueduc

Monsieur Claude Bourque nous fait part que tout va bien. Les tests d'eau sont conformes malgré la faible présence des colonies atypiques. Un nouveau citoyen est maintenant branché sur le réseau d'aqueduc.

Bibliothèque

Madame Francine Lehouiller informe les membres du conseil qu'il n'y a rien de spécial pour la bibliothèque et que tout va bien.

Club les Retraités de l'Île

Monsieur Claude Bourque porte à notre attention, qu'à l'occasion, la porte reste débarrée, nous verrons à faire un suivi auprès des personnes concernées.

Différents dossiers

Monsieur Henri Bourque, maire fait un compte-rendu des différents dossiers de la Municipalité au cours du dernier mois.

10- AVIS DE MOTION

- R17-09-184 Il est proposé par monsieur Réjean Breton, appuyé par monsieur Claude Bourque et résolu unanimement par les conseillers (ères) que lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement d'emprunt sera adopté pour les dépenses réalisées dans le cadre du rechargement du chemin de la Pointe à Bureau.
- R17-09-185 Il est proposé par madame Diane Cossette, appuyé par madame Francine Lehouiller et résolu unanimement par les conseillers (ères) que lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement d'emprunt sera adopté pour les dépenses réalisées dans le cadre du projet d'aqueduc municipal.
- R17-09-186 Il est proposé par madame Diane Cossette, appuyé par monsieur Luc Adam et résolu unanimement par les conseillers (ères) que lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement sera adopté pour modifier le règlement sur les délégations de compétences.

11- PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine *séance ordinaire* du conseil municipal aura lieu mardi le 03 octobre 2017 à 19h00.

Une *séance de travail* aura lieu mardi le 19 septembre 2017 à 19h00.

12- AFFAIRES NOUVELLES

Le 5 Septembre 2017

Aucun point n'est ajouté.

Le 5 Septembre 2017

13- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

14- LEVÉE DE LA SÉANCE

R17-09-187

La séance est levée à 21h05 sur une proposition de monsieur Claude Bourque appuyé par monsieur Réjean Breton et résolu unanimement par les conseillers (ères).

Maire

Dir. Gén./Sec.-très.